

# QUE SE PASSE

## T'IL A

# LA MURAZ

BULLETIN COMMUNAL NUMERO 6 - DECEMBRE 1998

Dans ce nouveau numéro, vous trouverez :

- \* le mot du Maire ( page 2 ) ;
  - \* le résumé des principales décisions du Conseil Municipal, depuis la dernière parution ( page 3 ) ;
  - \* un article sur la participation des élèves de l'école au nettoyage du Salève ( page 4 ) ;
  - \* une circulaire préfectorale concernant l'entretien et le curage des cours d'eau ( page 5 ) ;
  - \* la présentation d'un sentier de découverte au Salève ( page 6 ) ,
  - \* le compte-rendu de la cérémonie du 11 Novembre ( page 6 ) ;
  - \* un communiqué du Service Social de Secteur, à propos de la garde des enfants par une Assistante Maternelle ( page 7 ) ;
  - \* des propositions pour animer la commune ( page 8 ) ;
  - \* enfin, le mot d'une des Associations de notre commune ( page 9 ) ,
- rappelons que notre Bulletin leur est toujours ouvert.

Depuis bientôt deux ans que ce Bulletin existe, vous commencez à bien le connaître, avec ses qualités ( la première étant celle d'exister ) et, surtout, ses défauts .

Les personnes qui le rédigent ne sont pas des journalistes, et ne disposent que de leur bonne volonté . Ils ont besoin de vous, lecteurs, pour l'améliorer, et ils aimeraient savoir ce que vous en attendez ( quel genre d'articles, d'informations, ... ), ce que vous lui trouvez de bien ( pour le garder ), de moins bien ( pour l'améliorer ) ou de mauvais ( pour le supprimer ) .

Toutes vos remarques, vos suggestions et vos critiques ( qu'elles soient positives ou négatives ) seront donc les bienvenues, et permettront que ce bulletin corresponde mieux à vos désirs.

## LE MOT DU MAIRE

L'époque que nous vivons est empreinte de communication et d'information et c'est bien dans le but d'informer chacun de vous que le bulletin municipal de La Muraz a vu le jour en 1989, par la volonté de tout le conseil mais surtout grâce à l'abnégation de l'équipe de rédaction.

Ce bulletin permet de faire le point sur l'activité de la commune en vous renseignant sur la gestion, l'équipement, la vie associative, les préoccupations pour l'avenir. En vous tenant informés de ce qui se passe, nous espérons que les déductions, suppositions et hypothèses prenant très souvent la forme d'affirmations, deviennent purs "canulars". En effet, c'est bien connu, il arrive très souvent que l'on se forge un point de vue sur la base de renseignements incomplets ou erronés.

Pour compléter ce qui est écrit dans ce bulletin, je me tiens personnellement à la disposition de tous pour apporter les éclaircissements et explications complémentaires souhaités sur telle décision, tel investissement ou engagement pris par le Conseil Municipal, ceci afin d'apporter encore plus de transparence et de clarté à la gestion communale. Par ailleurs, n'hésitez pas à interpeller les conseillers municipaux qui mettront un point d'honneur à vous renseigner.

Lorsque vous lirez ces lignes, l'année 1990 sera sur le point de s'achever. Permettez moi donc, en mon nom mais aussi au nom du Conseil Municipal, de présenter à chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères pour que la nouvelle année vous apporte beaucoup de bonheur et la réalisation de vos projets et désirs. Dans notre petite commune, dépendante en partie de l'activité économique de notre grande voisine Genève, espérons que la récession qui semble inexorablement nous menacer ne sera pas trop sévère ; c'est ce que nous pouvons formuler comme souhait face à une situation que nous ne maîtrisons pas. A tous, joyeuses fêtes et bonne année.

Noël JACQUEMOUD

22.11.90

## La vie du Conseil

=====

Voici les principales décisions du Conseil municipal depuis notre dernier bulletin :

- Vote de subventions diverses pour un total de 54 000 F dont 47 000 F pour la cantine scolaire.
- Acceptation du devis d'un montant de 217 400 F proposé par l'entreprise Francioli pour la rénovation du mur du cimetière, travaux en cours.
- Achat d'un tracteur renault avec débroussailluse à Bosson-motoculture pour un total de 308 000 F TTC.
- Déclassement de chemins ruraux à la suite d'une enquête publique conformément à la loi : n° 5 de La Muraz à Grange-Gros, du Tournier et du Jovy.
- Acceptation du budget supplémentaire pour 1990 : la vente de l'ancienne école du Feu, pour un montant de 500 000 F, a permis d'éviter des emprunts prévus au budget primitif.
- Acceptation de l'adhésion du Syndicat de Voirie du Canton de Reignier au Syndicat intercommunal mixte de Traitement des déchets.
- Acceptation du devis de l'entreprise Bacchetta-Gaultier d'un montant de 130 000 F pour la réfection des façades du bâtiment de la mairie.
- Travaux de soutènement derrière l'église pour un montant de 50 000 F
- Accord donné au Maire pour l'achat du terrain situé derrière l'école et le terrain de sports pour un montant de 350 000 F

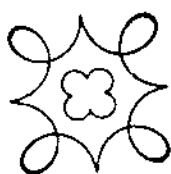
B. T.

## Informations diverses

=====

- ° Pendant les travaux exécutés dans le cimetière, certaines plaques ont été mélangées. Vous pouvez les récupérer sur le Caveau communal.
- °° Vous êtes ou vous connaissez une personne retraitée vivant seule et isolée. Connaissez-vous le TELE-ALARME ? Pour tous renseignements, contactez la Mairie aux heures d'ouverture.
- ° Procédure à suivre pour obtenir le raccordement au réseau d'eau :  
La demande, adressée à la Mairie, doit être accompagnée d'un plan de situation du terrain et est soumise au paiement d'une taxe. Après paiement, le Syndicat des Rocailles délivre la concession d'eau et procède aux travaux de raccordement.
- °° L'Association de Parents d'élèves est à la recherche d'une "Surveillante de salle-à-manger" : cette personne travaillera les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 14 h 30 (service des tables - surveillance dans la cour - ménage) pendant les périodes scolaires.  
salaire : 31 F net de l'heure, plus 5 semaines de congés payés.

B. T.



## Opération Salève propre

Samedi 13 octobre, les deux classes primaires de la Muraz sont montées en car, vers neuf heures, pour participer à l'opération Salève propre.

Quand nous sommes arrivés devant le restaurant Dusonchet, nous avons fait des groupes d'environ sept enfants; chacun d'eux avait deux ou trois accompagnateurs. La maîtresse a donné des gants en plastique. Nous sommes allés goûter dans un champ puis les groupes se sont séparés pour aller dans leurs coins. Le groupe d'Olivier a trouvé une poule morte, une chambre à air et des cartouches... ils ont rempli trois sacs; celui de Floriane: une moitié de ski, un manteau... Ils ont rempli trois sacs; celui de Gwenaël: un pull, un pantalon, une paire de chaussures, une paire de chaussettes et un sac à main... ils ont rempli deux sacs de bouteilles; celui de Michaël a trouvé des bottes neuves, un arrosoir et un ballon dégonflé... ils ont rempli trois sacs.

Cette journée était splendide, ensoleillée, c'était agréable de se promener dans l'air frais du matin. Nous avons bien rigolé, marché, et ramassé.

Les élèves de l'école de la Muraz

PRÉFECTURE  
DE LA HAUTE-SAVOIE  
B. P. 332 74034 ANNECY CÉDEX

CABINET DU PRÉFET

GM/NB

CIRCULAIRE N° 90/ 1529

ANNECY, LE 18 OCT. 1990

LE PRÉFET  
DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

A

Mesdames et Messieurs les MAIRES  
du DÉPARTEMENT

Reçu le 22 OCT. 1990

En communication à Messieurs les Sous-Préfets  
de BONNEVILLE, SAINT JULIEN EN GÉNEVOIS et  
THONON LES BAINS

OBJET : Entretien et curage des cours d'eau.

Après des périodes de sécheresse le retour des pluies, sous forme parfois de précipitations très concentrées, peut entraîner pour les personnes, les biens, et l'environnement, des accidents, voire des sinistres importants.

Le durcissement des sols favorise le ruissellement des eaux et sur les terrains fragilisés peuvent survenir des glissements, des ravinements accompagnés de crues torrentielles et de coulées de boue.

Dès lors il apparaît indispensable de prévenir, dans toute la mesure du possible, les risques de ce type, par des actions régulières et répétées sur le terrain destinées à réduire l'importance des dégâts et sinistres.

Aussi, m'a-t-il paru nécessaire de rappeler l'intérêt qui s'attache à ce que les cours d'eau fassent l'objet d'un entretien et d'une surveillance constants. Les gestionnaires des ouvrages ont l'obligation de procéder à des curages sous les ponts et à l'entrée des égouts.

Les particuliers dont les propriétés sont traversées par des ruisseaux ou rivières doivent participer à ce travail en débarrassant les eaux de tout obstacle : la fluidité des écoulements protège en partie, des risques d'inondation. C'est pourquoi je vous serais obligé, dans l'intérêt de tous, de bien vouloir sensibiliser vos administrés sur ce problème.

La bonne volonté, l'effort conjugué des collectivités locales, des administrations et des habitants veillant à l'application de ces quelques règles devraient permettre de limiter les dégradations dues aux caprices de la nature.

LE PRÉFET,

  
Michel BRIZARD



"Le Service Social de Secteur vous informe :"

### **Faire garder ses enfants par une Assistante maternelle agréée**

Parents, avant l'entrée à l'école maternelle et souvent aussi après l'école, vous souhaitez faire garder votre enfant .

L'assistante maternelle agréée peut être une réponse

#### **Qui est l'assistante maternelle agréée ?**

C'est une personne qui n'a pas d'activité professionnelle extérieure . Elle est agréée, par la Direction de la Solidarité, pour garder à son domicile, des enfants de particuliers

Les parents de l'enfant étant son employeur, elle bénéficie des mêmes droits que tout salarié : sécurité sociale, retraite, chômage, etc .

Pour obtenir son agrément, elle a répondu à des critères : qualité d'accueil, logement, écoute et éveil de l'enfant, disponibilité, ...

Elle est soumise à une enquête sociale et un contrôle médical

#### **Les avantages de ce mode de garde pour les parents**

Les parents, employeurs, déclarent l'embauche de l'assistante maternelle à l'URSSAF, auprès de laquelle ils versent des cotisations en fonction du montant du salaire versé .

Ils bénéficient :

- d'une qualité de garde ;
- d'une Prestation Spéciale Assistante Maternelle ( PSAM ), pour les enfants de moins de 3 ans, versée par les caisses d'allocations familiales ( se renseigner auprès de votre caisse pour les conditions particulières );
- d'abattements fiscaux .

Pour tous renseignements, contacter Mesdames Hocquet et Carrot, Assistantes Sociales, Mairie de Reignier, tél. 50 43 44 94

Permanences : 2ème et 4ème mardi, de 9h à 12h

1er et 3ème mercredi, de 14h à 16h 30



Le Page des Associations Locales  
-----

Voici de nouveau un mot d'une de nos Associations, à qui nous donnons bien volontiers la parole .

Bien entendu, les opinions exprimées dans cette page n'engagent que leurs auteurs, et pas la Municipalité .

LA MURAZ au BURKINA-FASO ?

=====

Il y a un an, suite à une soirée "PARTAGE, BOL DE RIZ", un groupe d'enfants de la commune, décide de s'associer à un projet existant, parrainé par le Comité d'Entreprise d'une importante banque française.

600, 00 francs de la recette de cette manifestation seront alloués, à la construction et à l'équipement d'une école dans le village de TUILLI, au BURKINA FASO (EX HAUTE-VOLTA).

TUILLI, chef lieu de région, correspond en population et en superficie au canton de Reignier.

Ce chantier implique un effort réparti sur plusieurs années.

Jean-Baptiste, le responsable burkinabé du projet, de passage dans la commune, dernièrement, nous a fait part de l'état d'avancement des travaux.

Le toit des trois nouvelles classes construites a été posé, grâce à tous ces efforts réunis.

En resterons-nous là ? sachant qu'il reste beaucoup à faire, pour accueillir les enfants du village, à la rentrée 1991. (A ce jour, il y a en moyenne 96 élèves par cours... (et 6 cours)

TUILLI, se prend en mains, s'organise, et surtout s'assume !

Participons à cet envol, en établissant une relation de partenariat !

Nous organiserons à cet effet, une soirée information courant janvier (\*), au moyen de diapositives réalisées, dernièrement à TUILLI.

Nous réfléchirons ensemble, à la mise en place d'une collaboration plus étroite entre nos deux villages. (Farrainage, échanges, projets..)

A bientôt de nous retrouver nombreux...

C. JACQUEMOUD

C. ZANOLLA.

(\*) date précisée ultérieurement.



Meilleurs  
Vœux  
de Noël

Le Conseil Municipal